



**Moncontour**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 AVRIL 2018**

Le dix-neuf avril deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. André FOURCHON, Maire.

**Étaient présents** : FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, SOULABAILLE Jérôme, RONDEL Marc, GLATRE Alain, MAHÉ Myriam, CLÉMENT Jacques, IMBERT Sophie, PINARD Chrystelle, DEFAINS Jérémy, SAUVÉ Marlène.

**Absents excusés** : MORIN Fabrice a donné procuration à IMBERT Sophie  
BALLAY Romain a donné procuration à DEFAINS Jérémy

**Secrétaire de séance** : SÉLÉBARD Bertrand

---

Le Conseil Municipal valide le PV du précédent conseil.

## **MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION**

Monsieur le Maire porte à connaissance les marchés signés dans le cadre de la délégation :

<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
Armoire frigorifique cantine	IGC 22	1 915,20
Machine à laver école	Comptoir de Bretagne	638,40
Réfection des peintures portes de la Mairie	Rénov Décor	1 476,00
Feu d'artifice	Artifices et spectacles	3 600,00

Alain Glâtre regrette que la peinture des portes de la Mairie ne soit pas réalisée en régie.

### **2018-04-01 – PROJET CAP ARMOR**

Monsieur le Maire et Frédéric Rouault expliquent au Conseil Municipal que Lamballe Terre & Mer envisage de confier à la Mairie de Moncontour l'organisation des animations sport-loisirs estivales (ex-dispositif Cap Armor) précédemment organisées par la Communauté de communes Pays de Moncontour.

En effet, suite à la fusion, il est apparu plus opportun que ce soit la commune de Moncontour qui porte ce dispositif. A noter que d'autres communes du territoire sont organisatrices (Erquy, Jugon, Pléneuf...)

Une convention sera signée avec Lamballe Terre & Mer afin de confier le budget prévu par Lamballe Terre & Mer, à savoir 6 500 € pour les charges de personnel et 3 500 € de fonctionnement, à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le transfert de l'animation sports loisirs Cap Armor à la Commune dès l'année 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation avec Lamballe Terre & Mer,
- valide le montant du transfert financier d'un montant de 10 000 € de Lamballe Terre & Mer vers la commune de Moncontour.

### **2018-02-02 – PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENTS DE GRADES**

Frédéric Rouault, adjoint en charge du personnel communal, présente les agents promouvables dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté.

Le Conseil Municipal souhaite voter agent par agent et à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les avancements suivants :

- RÉGNIER Noëlle promouvable au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : avancement favorable
- PÉCHEUX Valérie promouvable au grade d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe : avancement favorable
- GUÉGAN Nadia promouvable au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : avancement favorable

Les avancements de grade auront lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à cette date.

## **2018-04-03 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – FONDS DE CONCOURS : VALIDATION DES DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les projets d'éclairage public pour l'année 2018 :

- Remplacement des lampes sur mâts RD 768 (La grille) + Moulin de Launay pour un montant estimatif de 5 000,00 € HT.
- Remplacement de 7 lanternes Place Penthièvre pour un montant estimatif de 7 500,00 € HT.
- Remplacement des lampes sur mâts La Vallée pour un montant estimatif de 5 500,00 € HT.
- Remplacement de 10 ballons Rue du Moulin de Launay et Rue des Murs pour un montant estimatif de 7 500,00 € HT.
- Mise en place de prises sur façades et sur mats pour un montant estimatif de 3 800,00 € HT.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, soit 17 580,00 €.

Ce montant sera payé sur 3 années : 4 500 € en 2018, 7 500 € en 2019 et 5 580 € en 2020.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Prochains Conseils Municipaux**

Les jeudi 17 mai, 14 juin et 5 juillet 2018.

### **2. Réflexion sur la création d'une commune nouvelle**

Cette question a été évoquée plusieurs fois au Conseil Municipal. Un groupe de travail sera constitué avec des élus de Trédaniel.

### **3. Réunion avec les professionnels de santé**

Une réunion a eu lieu à Trédaniel avec les professionnels de santé de Moncontour et Trédaniel en présence de Marie-Christine Cléret, vice-présidente en charge du développement social de Lamballe Terre & Mer. La communauté de communes a missionné un cabinet de recrutement pour une recherche globale de médecins. Moncontour/Trédaniel fait partie d'une des 3 zones prioritaires définies.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.*